

**ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE  
DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**

**MARDI 10 FÉVRIER 2026**  
à l'Hôtel de Région de Toulouse

**Avis du CESER sur le Budget primitif 2026 de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**

Rapporteure : Chrystèle GAILLAC

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Le budget primitif 2026 de la Région Occitanie, qui s'élève à 3,54 milliards d'euros, s'inscrit en légère baisse par rapport à celui de 2025, établi à 3,55 milliards d'euros. Les recettes inscrites à ce budget se répartissent entre des recettes de fonctionnement à hauteur de 2 698,6 M€ et des recettes d'investissement s'élevant à 552,7 M€.

Le CESER constate une gestion prudente et responsable du Conseil régional dans l'élaboration de ce budget primitif 2026, et ce malgré un climat d'incertitudes persistantes et des contraintes croissantes pesant sur les ressources. C'est un budget qui se veut néanmoins volontariste avec des priorités maintenues (mobilités, Méditerranée, éducation, emploi, formation professionnelle, souveraineté économique, santé, solidarités et inclusion...). La trajectoire financière pluriannuelle demeure préservée, avec un niveau d'autofinancement proche de 500 M€ et un recours à l'emprunt maîtrisé, excluant tout produit financier toxique. Le CESER relève toutefois que cette prudence de gestion conduit à une forme de mise en réserve budgétaire, amenant le Conseil régional à renoncer ou à différer certains investissements structurants, notamment ceux liés à la transition climatique, au numérique et, plus largement, aux mutations sociétales majeures.

Le CESER attire par ailleurs une attention particulière sur les effets conséquents et inéquitables de deux dispositifs nationaux. D'une part, la baisse massive de la DCRT (dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle) concentre les efforts sur les régions les plus pénalisées par la réforme de 2010, en particulier l'Occitanie et les Hauts-de-France, qui se caractérisent par un taux de chômage supérieur à la moyenne nationale et par un revenu par habitant plus faible. Pour l'Occitanie, s'ajoutent en outre une dynamique démographique soutenue et un enclavement structurel. Dans ce contexte, la DCRT régionale passe de 77,1 M€ à 40,4 M€ en 2026, soit une baisse particulièrement brutale. D'autre part, la hausse imposée par le DILICO (dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales) se traduit par un prélèvement sur les recettes fiscales, comptabilisé en dépenses de fonctionnement ; pour l'Occitanie, ce prélèvement atteindra 46,4 M€ en 2026.

Ces choix budgétaires sont susceptibles d'avoir des conséquences directes sur le tissu économique et associatif. Ils risquent de fragiliser davantage des structures déjà vulnérables, en particulier les associations. La baisse annoncée de 5 % des crédits qui leur sont alloués ne permettra pas de maintenir le niveau actuel des actions, avec des effets directs sur l'emploi associatif et sur la continuité des services rendus aux populations.

Enfin, le CESER exprime de fortes inquiétudes quant aux perspectives financières, face à la dégradation des finances publiques nationales et aux efforts supplémentaires qui seront demandés aux collectivités territoriales dans les années à venir. Un déficit public fixé à 5 % par l'État apparaît difficilement soutenable dans un contexte macroéconomique pourtant relativement stable. Cette situation, conjuguée à une instabilité politique persistante, est susceptible de générer des tensions sur les marchés obligataires ainsi qu'une défiance accrue à l'égard de la signature financière de la France. Si, à ce stade, les politiques régaliennes du Conseil régional ont été relativement préservées, la contrainte budgétaire et financière appelle désormais une réflexion approfondie sur la priorisation des engagements régionaux, quitte à devoir renoncer à certaines actions à moyen terme.